

Fréquencesinfo

la lettre d'information de l'ANFR

ÉDITO : L'ANFR VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX



L'année qui s'achève a été intense pour l'ANFR et pour tous ses partenaires. Elle s'est terminée par la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-23) dont les sujets structurants pour la souveraineté française ont été couronnés de succès notamment avec la protection des bandes UHF pour la télévision et une bande intermédiaire disponible pour la 6G. Avec tous les affectataires et le conseil d'administration, l'ANFR proposera prochainement au Premier ministre de nouveaux arrêtés permettant de faire évoluer nos usages des fréquences.

2024 s'annonce exceptionnelle et notamment pour toute la communauté française des fréquences avec les Jeux Olympiques et Paralympiques qui sont déjà une réalité pour l'Agence évoluant depuis plus d'un an dans un contexte intense de préparation. L'ANFR sera aux côtés de Paris 2024 attentive sur le terrain avec des équipes renforcées, qu'il s'agisse d'homologues étrangers, d'étudiants ou d'agents volontaires. Je leur adresse d'ores et déjà tous mes remerciements pour leur engagement.

L'Agence mettra également en œuvre la vérification de la présence de logiciels de contrôle parental rendue obligatoire sur tous les appareils susceptibles d'être confiés à des enfants. Cette nouvelle mission consolide la contribution de l'ANFR à la conformité des terminaux et à la sécurité de tous les publics.

Je forme le vœu pour que nos accomplissements en 2024 puissent rester pour longtemps un motif de fierté au service du bien public et vous présente mes meilleurs vœux pour cette année qui promet d'être passionnante !

Gilles Brégant, Directeur général de l'ANFR

- LES ENQUÊTES DE L'ANFR -

Les forfaits qui empêchent les communications



1 370 mètres d'altitude, un froid saisissant, de la neige à perte de vue et un joyeux ballet de sportifs... Vous l'avez deviné, nous sommes dans une station de ski où un brouillage perturbe les services de téléphonie et d'Internet mobile.

Les agents de contrôle du spectre du Service Interrégional Est ont mené leur investigation dans des conditions météorologiques inhabituelles. C'est emmitouflés et les pieds dans la neige qu'ils ont suivi la trace du signal perturbateur...

Au vu du matériel incriminé, cette enquête est l'occasion de faire une parenthèse pédagogique !

[Lire enquête](#)

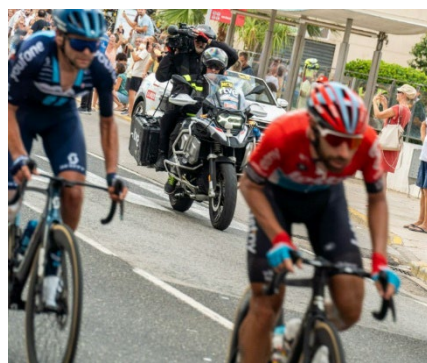


3 question à : Eric Fournier, président sortant du RSPG

Eric Fournier, Directeur de la planification du spectre et des affaires internationales (DPSAI) a été président de 2021 à 2023 du RSPG (*Radio spectrum policy group*).

Il revient sur les temps forts de son mandat de trois ans.

[En savoir plus](#)



JOP : sprint final pour l'attribution des fréquences

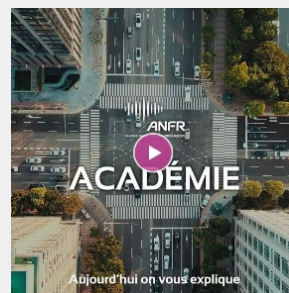
L'ANFR s'approche de la dernière ligne droite de la course qu'elle a entamée en 2023 pour l'attribution des fréquences des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024. Le 22 janvier 2024, l'ANFR a clôturé cette première phase.

[En savoir plus](#)

- DECRYPTAGE -

Comment les ondes interagissent avec la matière ?

Des ressources pédagogiques à découvrir en vidéo en 2' pour comprendre les notions parfois complexes liées aux fréquences radioélectriques : [c'est par ici avec l'ANFR Académie.](#)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



L'ANFR met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant ayant pour finalité un service de communication au public en ligne qui propose notamment l'envoi périodique d'une lettre d'information et l'envoi d'informations concernant les activités de l'ANFR. Le responsable de ce traitement est l'ANFR, 78 avenue du général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort cedex, représenté par son Directeur général. Les données personnelles collectées sont communiquées uniquement aux personnes habilitées relevant du service de la communication de l'ANFR. Les données sont conservées 2 ans. Ce traitement repose sur votre consentement.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi pour une république numérique, vous bénéficiez du droit de retirer votre consentement à tout moment, du droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, du droit à la limitation du traitement, du droit à la portabilité des données, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage), du droit à la mort numérique, en contactant le délégué à la protection des données en utilisant le formulaire en ligne et vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)